

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE 03 MARS 2014 A 18H30**

Date de convocation du Comité : 24 Février 2014

Le 03 Mars 2014 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

**Etaient présents :**

22 membres

**Ordre du Jour**

- Vote du compte administratif de l'exercice 2013 et approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- Vote du budget primitif de l'année 2014
- Régularisation convention ERDF
- Points divers :
  - Sélection candidat appel offre étude du phénomène de méandrage de la BOURBRE à VILLEFONTAINE
  - Intervention sur le BION
  - Programme intervention du service technique

**Questions diverses**

-----

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013**  
**ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**  
**(Extrait de délibération n° 08/2014)**

Monsieur le président ouvre la séance et demande aux membres du comité syndical l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, une pour la création du site internet et une pour un évènement sportif.

Monsieur le président cède la parole au Vice-président qui donne lecture du compte administratif de l'exercice 2013, comme suit :

<b>REALISATION DE L'EXERCICE 2013 :</b>	DEPENSES	RECETTES
Section Dépenses de Fonctionnement	308 332.45	
Section Recettes de Fonctionnement		346 411.02
Section Dépenses d'Investissement	54 538.54	
Section Recettes d'Investissement		23 821.83
	<b>+</b>	<b>+</b>
<b>REPORT DE L'EXERCICE 2012</b>		
Excédent de Fonctionnement (R002)		306 631.91
Excédent d'Investissement (R001)		90 527.43
	<b>=</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>	<b>362 870.99</b>	<b>767 392.19</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013</b>	<b>=</b>	<b>404 521.20</b>
Excédent de Fonctionnement	<b>=</b>	<b>344 710.48</b>
Excédent d'Investissement	<b>=</b>	<b>59 810.72</b>

**A – SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES**

*CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL*

Un budget prévisionnel de 270 683.81€ avait été prévu, 90 608.28€ ont été mandaté. Cette différence entre le prévisionnel et réalisé s'explique par :

- ↗ Un coût moins élevé que prévu sur le fioul utilisé pour le tracteur et la pelle, prix moyen sur l'année 0.82€ alors que l'estimation avait été faite sur 0.90€ le litre.
- ↗ L'acquisition de petit matériel pour la mise en place des panneaux dans le cadre du contrat de rivière n'a pas été réalisée.
- ↗ Une somme importante avait été budgétisée sur l'article concernant les voies et réseaux, seul 230€ ont été utilisés.
- ↗ Les vidanges du tracteur étant désormais réalisées par un agent de terrain, seul 4 043€ ont été utilisés pour l'entretien de la NOREMAT, du tracteur, de la pelle hydraulique et des tronçonneuses.
- ↗ Le coût des formations pour tous les agents du Syndicat des marais ont été moins onéreuses que prévu.

- ↗ 4 000€ avaient été budgétisés sur l'article concernant les honoraires, pour les éventuels besoins d'assistance juridique dans le cadre du projet de fusion entre les syndicats des marais de MORESTEL et BOURGOIN-JALLIEU. Cette somme n'a pas été utilisée courant 2013
- ↗ Aucun marché public n'ayant été réalisé courant 2013, la somme prévue sur l'article des annonces et insertions n'a pas été utile.
- ↗ Les panneaux et les plaquettes dans le cadre du contrat de rivière n'ayant pas été réalisés, les 6 000€ prévus pour l'édition de ces derniers restent disponibles.
- ↗ Une somme importante avait été budgétisée sur l'article concernant la réalisation et la pose du logo du syndicat sur les véhicules, seuls 639€ ont été utilisés

#### *CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL*

209 900€ avait été budgétisés, 174 142.76€ ont été mandaté. Cette différence s'explique :

- ↗ D'une part par le coût moins élevé de la rémunération du nouveau technicien de rivière par rapport à l'agent parti en septembre, d'autre part par le fait qu'un agent ait été en congé maternité de fin mai à fin septembre 2013 et que sa rémunération a été prise en charge partiellement par la caisse d'assurance maladie.
- ↗ 2 000€ avaient été budgétisés dans l'éventualité du recrutement d'un stagiaire, or le Syndicat des marais n'a accueilli aucun stagiaire en 2013
- ↗ Les cotisations URSSAF ont été moins élevées que prévu

#### *CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*

Le budget prévisionnel s'élevait à 19 110€, 15 653.79€ ont été mandaté.

Les frais de mission des élus ont été moins élevés que prévu et le montant des redevances syndicales passées en non-valeur s'est élevé à 1 000€ au lieu de 1 500€ prévu.

En ce qui concerne les charges financières et les charges exceptionnelles, les prévisions ont, à peu près été atteintes.

Les 5 000€, budgétisés en dépenses imprévues, n'ont pas été utilisés.

### **B – SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES**

#### *CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS*

Les recettes avaient été estimées à 99 008.91€, elles se sont réellement élevées à 111 607.91€ puisque la subvention de l'étude pour la conception d'un plan d'interprétation a été perçue sur l'année 2013 par la Région et l'Agence de l'eau, pour un montant total de 12 905€.

968.43€ concernent des remboursements de trop perçu et le remplacement d'une vitre dans les bureaux suite à un bris de glace. Ces recettes ne pouvaient pas être prévues en amont.

Le montant des redevances syndicales a été un peu plus élevé que le prévisionnel.

1 018€ de produits exceptionnels ont été perçus par le Syndicat des Marais (trop-perçu sur redevances syndicales, paiement de redevances après mise en non valeurs, et compensation financière suite à élaboration de la convention avec RTE)

Monsieur le vice-président informe les membres du comité syndical qu'un excédent est constaté sur le résultat de l'exercice 2013 en section de fonctionnement.

## **C – SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES**

### *CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*

2300€ avaient été budgétisés pour l'achat du logiciel de paye, qui a finalement coûté 1 775€.

### *CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Un budget de 81 168.00€ avait été prévu sur cet article, seul 30 782.85€ ont été mandaté, puisque le nouveau véhicule des techniciens n'a pas été acquis, la démolition de la maison à MOZAS n'a pas eu lieu, la débroussailleuse, la perceuse et le mobilier de bureau ont été moins onéreux que prévu et la fabrication des panneaux et de la charte, dans le cadre du contrat de rivière, n'a pas été réalisée.

### *CHAPITRE 23 – IMMOBILISATION EN COURS*

190 000€ avaient été budgétisés pour les travaux de Villefontaine et la construction d'un nouvel entrepôt, or ces derniers n'ont pas été réalisés.

## **D – SECTION INVESTISSEMENT RECETTES**

Les recettes d'investissement ont été moins hautes que prévues, puisque l'emprunt de 50 800.96€ prévu pour démarrer les travaux du nouvel entrepôt, n'a pas été contracté. 24 962.25€ avaient été budgétisés pour la vente des parcelles au Leclerc Drive et une éventuelle vente de peupliers, or la vente au Leclerc drive a été concrétisée début 2014 et aucune vente de peupliers n'a été réalisée courant 2013.

Le virement de 100 000€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement n'a finalement pas été nécessaire.

La lecture du compte de gestion de l'exercice 2013 confirme l'exactitude des résultats du compte administratif.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2013 ainsi que le compte de gestion transmis et approuvé par Monsieur le Trésorier Principal et autorisent le président à signer ces documents.

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013**

Monsieur le vice-président précise qu'il appartient au comité syndical, après le vote du compte administratif de l'exercice 2013, de délibérer sur l'affectation des résultats.

Rappel : le résultat de l'exercice 2013 s'élève à : **404 521.20€**

Soit :

- Excédent de fonctionnement : + **344 710.48€**
- Excédent d'investissement : + **59 810.72€**

L'excédent de fonctionnement de :

- + **344 710.48€** peut être soit affecté en totalité ou en partie à l'investissement,
- Soit reporté en fonctionnement au budget de l'exercice courant : Ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Monsieur le vice-président propose aux membres du comité syndical que l'excédent de fonctionnement soit reporté en fonctionnement au budget de l'exercice courant : Ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté, et qu'un virement de la section fonctionnement à la section d'investissement soit réalisé à l'intérieur du budget primitif 2014 afin de pallier aux besoins d'investissement.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2014**  
**(Extrait de délibération n° 09/2014)**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** **658 379.56**

---

011 - Charges à caractère général	297 635.54
012 - Charges de personnel	219 450.00
022 - Dépenses imprévues	5 000.00
023 - Virement à la section d'Investissement	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	22 010.00
66 - Charges financières	855.96
67 - Charges exceptionnelles	4 600.00
<i>042 - Opérations d'ordre entre section</i>	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	90 000.00
6811 - Dotations aux amortissements	18 828.06

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT** **658 379.56**

---

013 - Atténuation de charges	1 255.00
70 - Produits des services	18 734.30
73 - Impôts et taxes (Redevances syndicales)	187 706.15
74 - Dotations & Participations	105 959.63
76 - Autres produits financiers	0.00
77 - Produits exceptionnels	14.00
<i>042 - Opérations d'ordre entre section</i>	0.00
777 - Subventions transférées au résultat	
<b><u>002 - Excédent antérieur reporté</u></b>	<b>344 710.48</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT** **339 420.70**

---

16 - Remboursement d'emprunt	11 670.70
20 - Immobilisations incorporelles	0.00
21 - Immobilisations corporelles	65 750.00
23 - Immobilisations en cours	262 000.00
<i>040 - Opérations d'ordre entre section</i>	
13912 - Régions	0.00
13913 - Départements	0.00

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**339 420.70**

024 - Produits de cession	24 025.15
13 - Subventions d'investissement	1 905.68
16 - Emprunts & Dettes assimilées	144 851.09
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	90 000.00
<i>040 - Opérations d'ordre entre section</i>	
Amortissement des immobilisations	18 828.06
<b><u>001 - Excédent d'exécution d'investissement reporté</u></b>	59 810.72

### **A – SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Une forte augmentation est constatée sur l'article concernant les petits matériels, expliquée par la budgétisation prévisionnelle de petits matériels pour la mise en place des panneaux dans le cadre du contrat de rivière et la mise en place de la signalétique dans le cadre du plan d'interprétation.

3 000€ ont été prévu sur l'article concernant le matériel de voirie pour l'éventuelle acquisition de buses en remplacement des tuyaux détériorés sur certains sites.

16 500€ sont prévus pour l'étude concernant le développement du plan d'interprétation.

La conception et l'édition d'un guide pour le plan d'interprétation ainsi que la conception et l'édition de plaquettes dans le cadre du contrat de rivière ont été budgétisées pour un montant de 17 000€ sur l'article concernant les publications.

Concernant les charges de personnel, les augmentations des différentes cotisations retraites et URSSAF, la réforme de la catégorie C, les éventuels avancements de grade et d'échelon des agents justifient l'augmentation de ce chapitre par rapport à l'année 2013.

### **B – SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES**

Le prévisionnel des recettes pour l'année 2014 sera légèrement en baisse par rapport à celles de l'année 2013, puisqu'il est impossible de prévoir les éventuels arrêts de travail des agents et donc de prévoir les remboursements des rémunérations du personnel et remboursements sur charge de sécurité sociale et de prévoyance.

La rémunération du nouveau technicien rivière étant légèrement plus basse que celle du précédent, le remboursement par le Syndicat de MORESTEL pour moitié sur la rémunération du personnel sera par conséquent plus bas.

### **C – SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES**

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les investissements les plus onéreux pour l'année 2014 seront la démolition de la maison à MOZAS, le démarrage des travaux de construction du nouvel entrepôt, l'étude et éventuellement les futurs travaux pour le site de VILLEFONTAINE.

## **D – SECTION INVESTISSEMENT RECETTES**

La vente des parcelles à LECLERC DRIVE ayant été concrétisée devant le notaire le 05 février dernier, 14 962.25€ devraient être encaissés prochainement.

Une vente de peupliers est prévue.

Un prêt sera contracté pour réaliser les travaux du nouveau local technique.

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que les bases de calcul des redevances syndicales n'ont pas été augmentées depuis 2008, la seule augmentation concerne les biens bâtis puisqu'une augmentation annuelle de la base du revenu foncier bâti est constatée. En revanche, les participations de certaines communes connaissent des légères inflations du fait de l'augmentation de la population.

Monsieur le président précise que diverses solutions ont été mises en place afin que le syndicat limite ses dépenses comme par exemple l'entretien des véhicules réalisé par un agent de terrain.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité ce budget primitif.

### **REGULARISATION CONVENTION ERDF** **(Extrait de délibération n° 10/2014)**

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que l'office notarial de SAINT QUENTIN FALLAVIER, par courrier du 23 janvier 2014, a sollicité le syndicat afin que la convention de servitude, concernant l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle A 1378 LA SERVE située sur cette même commune, soit régularisée.

Ce projet de convention avait été élaboré et signé fin 2007 mais aucun acte officiel n'a été réalisé depuis auprès du notaire, une délibération doit donc être prise afin que monsieur le Président puisse signer l'acte authentique auprès du notaire. Monsieur le président précise que la ligne souterraine a été installée et qu'aucune compensation financière n'avait été prévue à cette époque.

Après délibération, les membres du comité syndical autorisent le président :

- A signer cette convention
- A signer l'acte notarié auprès du notaire
- A engager, liquider et mandater les éventuelles dépenses liées à ce dossier.

### **CREATION D'UN SITE INTERNET** **(Extrait de délibération n° 11/2014)**

Monsieur le président rappelle aux membres du comité syndical, le souhait du syndicat des marais de créer un site internet afin de pouvoir améliorer la communication auprès de la population, ce dernier avait été évoqué lors de la dernière réunion du comité syndical en février.

Afin de pouvoir démarrer la création de ce site et d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses liées à ce projet, une délibération doit être prise.

Monsieur le Président cède la parole au technicien rivière qui informe le comité syndical que pour pouvoir créer un site internet, un nom de domaine doit être défini. Ce choix est important car il est extrêmement compliqué par la suite de le modifier. Plusieurs propositions sont faites :

- SIM BJ
- SI marais NI
- SIMNI
- SIM
- SI marais Nord Isère

Les membres du comité syndical optent pour le nom « SI marais Nord Isère ».

Le technicien rivières informe les membres du comité syndical qu'il vérifiera que ce nom soit disponible avant la création. D'autre part, les frais d'hébergement et de thème s'élèvent environ à 150€ par an. Le thème choisi sera le plus adapté au Syndicat, il est attractif c'est-à-dire qu'il est basé sur la photo ce qui permettra de mettre en avant le travail des agents, la pelle, le tracteur. Il s'agit d'un Word Press c'est-à-dire un journal sur internet ce qui permettra de mettre en avant l'actualité afin d'informer la population.

Après délibération, les membres du comité syndical :

- Acceptent la création d'un site internet
- Décident que le site s'intitulera : SI marais Nord Isère. »
- Autorisent le président à engager, liquider et mandater toutes les dépenses liées à la création de ce site
- Autorisent la création du site et la diffusion des différents éléments permettant d'alimenter le site.

### **EVENEMENT SPORTIF MUD-DAY** **(Extrait de délibération n° 12/2014)**

Le Président cède la parole à la responsable du service technique pour présenter cet évènement et précise que le délégué de VENERIEU pourra également compléter ces informations.

La responsable du service technique informe les membres du comité syndical qu'elle a participé le 03 mars au matin à une réunion de présentation, organisée par l'entreprise ASO, qui souhaiterait organiser pour septembre 2014 l'évènement MUD-DAY. Il s'agit d'une course de 13 kms environ sur laquelle sont implantés des obstacles du genre parcours du combattant (escalade de murs, boue, etc). Les participants sont âgés en moyenne de 25-30 ans, avec 30 % de femmes et donc 70% d'hommes.

L'évènement se déroulerait principalement sur la commune de VENERIEU et éventuellement ST MARCEL BEL ACCUEIL et ST SAVIN.

Les aménagements pour les épreuves seraient mis en place sur la base de loisirs de VENERIEU. Le Syndicat des Marais pourrait être impacté du fait que le circuit longera certains canaux et/ou traversera sa propriété. De ce fait, ASO sollicite un accord de principe des propriétaires puis le dossier sera transmis à la Sous-préfecture pour obtenir une autorisation officielle. Les aspects réglementaires (Zones humides, Natura 2000) seront donc intégrés au dossier par la Sous-Préfecture. Responsable service technique précise que les obstacles seront éphémères, les aménagements seront mis en place quelques semaines avant l'évènement. Un état des lieux sera établi avant et après l'évènement.

ASO a mis en avant son expérience en tant qu'entreprise organisatrice d'évènements de grande ampleur telle que le Tour de France, Dakar, Roc d'Azur.

Le délégué de VENERIEU rajoute que les obstacles seront mis en place sur les chemins ruraux exclusivement, sur les terrains des particuliers les obstacles seront installés en bordure.

Cet évènement devrait se dérouler sur une journée soit le samedi 06 septembre mais, selon l'affluence, une journée complémentaire pourrait être ajoutée le dimanche.

Le Technicien rivières et la Responsable du service technique participeront à cet évènement.



La Responsable du service technique précise que cet évènement se déroulera en partie sur la propriété du Syndicat des marais, et qu'en échange, le Syndicat des Marais souhaite que son identité (logo) soit mise en avant sur l'ensemble des supports graphiques.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cet évènement sportif, et autorisent le président à signer tout document se rapportant à ce projet.

## **SELECTION ENTREPRISE POUR L'ETUDE DU PHENOMENE DE MEANDRAGE DES BERGES DE VILLEFONTAINE**

Le Président cède la parole à la Responsable du service technique qui informe le comité syndical que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 février, et a sélectionnée l'entreprise BURGEAP qui procèdera à l'étude d'accompagnement du phénomène de méandrage sur les berges de la BOURBRE sur la commune de VILLEFONTAINE.

Ce bureau d'étude suit ce site depuis 2005 et a assuré une mission de qualité. La mission devrait commencer dans les prochaines semaines par une phase d'état des lieux, de diagnostic et une réunion du comité de pilotage.

## **INTERVENTION SUR LE BION**

La Responsable du service technique informe les membres du comité syndical, que depuis quelques mois des débordements de la rivière BION ont été constatés sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU, principalement en rive gauche et plus particulièrement sur des parcelles agricoles, un chemin d'exploitation et une forêt. De ce fait, le Syndicat des marais a mandaté une entreprise pour intervenir au plus tôt. La DDT, sollicitée par le SIM, a autorisé cette intervention en lit de rivière.

Aucune intervention n'est possible actuellement, puisque le terrain est inaccessible, les berges sont traversées par des galeries de rats musqués et la circulation de la pelle pourrait être à l'origine d'un déchaussement ou de la disparition de la berge. La Responsable du service technique précise qu'elle se rend régulièrement sur le terrain pour voir si l'intervention est possible ou non et espère que ceci sera bien le cas.

L'intervention sera donc réalisée dès que possible.

## **POINTS DIVERS**

La Responsable du service technique a rencontré le 03 mars, des enseignants du Lycée AGROTEC de VIENNE, qui souhaitent mettre en place un projet « MIL », module d'initiative locale, qui vise à proposer aux étudiants un projet professionnel.

Le Syndicat des marais, en tant que gestionnaire d'un patrimoine conséquent, a profité de cet occasion pour solliciter ces étudiants afin qu'ils réalisent un état des lieux et un diagnostic des canaux situés sur la rive gauche de la BOURBRE.

Sur le bassin versant du CATELAN, un plan de gestion de végétation a été réalisé en 2011, sur le linéaire de la BOURBRE, le SMABB porte également un plan de gestion de végétation, et actuellement il existe un linéaire orphelin en terme d'état des lieux et de diagnostic. La gestion mise en place actuellement est annuelle et il serait judicieux de mettre en place une gestion pluriannuelle au travers d'un état des lieux exhaustif. Ce projet sera donc mis en place en avril. Pour ce lycée, ce projet est une opportunité et un support pédagogique intéressant.

La Responsable du service technique informe les membres du comité syndical qu'un stagiaire BTS GPN travaillera prochainement sur le territoire de MORESTEL. Ce stagiaire sera encadré par le Technicien rivières.

Le Technicien rivières prend la parole et présente le programme d'intervention des agents du service technique. Un linéaire de curage de 10 400 mètres linéaires a été réalisé soit 19 canaux au total. Le Technicien rivières précise qu'une intervention de curage a été autorisée sur le PIERRE LOUVE, suite à la rédaction d'une note technique expliquant pourquoi une intervention devait avoir lieu sur ce dernier.

Délégué LA VERPILLIERE : « Et sur la vieille BOURBRE à la VERPILLIERE ? »

Technicien rivières : « Nous attendons que l'eau s'évacue et qu'elle soit à sec pour obtenir une autorisation d'intervention. Nous n'aurons pas d'autorisation tant qu'il y aura de l'eau dans la vieille BOURBRE. »

Délégué LA VERPILLIERE : « Mais il n'est pas garanti qu'on puisse intervenir même à sec ? »

Technicien rivières : « Malheureusement ce n'est jamais garanti, mais c'est un peu ce qui nous a été promis, nous attendons donc un retour de l'ONEMA. »

Délégué LA VERPILLIERE : « Ce qui signifie qu'il faudra alors faire revenir la pelle ? »

Responsable service technique : « Ou faire intervenir une entreprise privée. »

Le Technicien rivière précise que 301 620 mètres linéaires de broyage ont été réalisés actuellement sur 50 canaux, ce qui correspond à 36 journées de travail et 6 passages en moyenne pour chaque canal. Il reste 37 canaux à élaguer.

Délégué SATOLAS & BONCE : « La pelle est venue à CHAMAGNIEU, elle n'aurait pas pu traverser la BOURBRE pour faire du curage sur SATOLAS ? Parce qu'on demande du curage depuis plusieurs années mais.... »

Technicien rivières : « Il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté de notre part, mais l'ONEMA nous bloque car ses fossés sont considérés comme des rivières et il est difficile d'intervenir »

Président SIM : « Tu parles de la Vieille BOURBRE ? »

Délégué SATOLAS & BONCE : « Oui mais il y a également d'autres fossés qui sont notés. »

Président SIM : « Nous avons fait la demande ? »

Technicien rivières : « Oui mais ça a été refusé car considéré comme rivière. »

Responsable service technique : « Le canal 9 ? »

Délégué SATOLAS & BONCE : « Aussi peut-être »

Responsable service technique : « Il est considéré comme rivière au niveau de sa confluence avec la BOURBRE. L'ONEMA souhaiterait qu'on envisage sur le canal 9 ou la Vieille BOURBRE une gestion préventive des sédiments c'est-à-dire travailler plutôt sur la stabilité des berges pour éviter un dépôt des sédiments sur la partie aval »

Président SIM : « Les fossés dont tu parles, n'ont jamais été fait ? L'été, ils sont comment, ils sont secs ? »

Délégué SATOLAS & BONCE : « Certains oui. »

Président SIM : « Il faut alors qu'on fasse des demandes lorsqu'ils sont secs. »

La Responsable du service technique précise qu'une réflexion sera menée sur la gestion des sédiments, via par exemple la fixation des berges par des haies.

Le Président du SIM précise que la fin du mandat arrivant, il paraît intéressant que les agents fassent un bilan de ce qui s'est passé sur les six dernières années. Il précise que la gestionnaire du service administratif a permis au Syndicat d'évoluer au niveau administratif et il cède la parole à cette dernière, qui fait un bref rappel des points forts du service administratif.

Au niveau du secrétariat général, La gestionnaire du service administratif rappelle la mise en place de la dématérialisation des données avec la Préfecture, avec le CNFPT depuis janvier 2014, petit à petit avec le Centre de Gestion et la dématérialisation des données avec la trésorerie qui est actuellement en cours puisqu'elle sera obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour le Syndicat des marais dès l'édition du prochain rôle de recouvrement soit en octobre 2014. La gestionnaire du service administratif précise au comité syndical, qu'un gros travail doit être fait en amont au niveau du fichier tiers afin qu'il soit en accord avec la dématérialisation.

La gestionnaire du service administratif rappelle également l'archivage de tous les dossiers du Syndicat des marais en partenariat avec le centre de gestion de l'Isère, la mise en place des bons de commande obligatoire pour tous les achats et travaux du Syndicat, la mise en place des logos sur tous les véhicules, la gestion des vérifications périodiques (électricité, contrôle technique de la pelle, etc), la création et l'élaboration de la charte graphique.

Au niveau des ressources humaines, le syndicat des marais a adhéré au comité des œuvres sociales de l'Isère qui permet aux agents de bénéficier de différentes prestations (aide aux vacances, chèques vacances, primes de rentrée scolaire, etc), à la protection sociale complémentaire avec participation de l'employeur par le biais de la mutuelle santé et de la garantie maintien de salaire. Le compte épargne temps a également et son règlement intérieur ont été mis en place ainsi que les modalités et conditions de remboursement des frais de déplacement

Enfin l'expérimentation de l'entretien professionnel a été mise en place depuis 2011 en remplacement de la notation. Les fiches de poste ont été étudiées et rédigées pour tous les agents et tous les postes.

Au niveau des redevances syndicales, un gros travail de tri et de classement des dossiers des contribuables a été réalisé, un courrier explicatif a été et un bilan annuel d'activité a été élaboré en partenariat avec le service technique et sont joints aux avis de paiement.

Le Président cède la parole à la responsable du service technique qui présente le bilan du service technique.

Au cours de ces six dernières années, le service technique a largement élargi son spectre d'actions. Historiquement le Syndicat des marais était orienté vers la gestion au quotidien des canaux, des rivières et des interventions telles que l'abattage, le curage et le débroussaillage. Aujourd'hui, différents partenariats ont été mis en place, l'intégration des aspects réglementaires a été assurée (DICT, interventions en zones humides). De ce fait le service technique a fortement évolué, et compte depuis décembre 2012 un technicien rivière, qui a pris la relève de la Responsable du service technique sur certains projets de terrain.

Concernant les travaux, une programmation de toutes les interventions et un suivi ont été mis en place avec l'élaboration d'un bilan annuel voir biennuel.

Différents travaux ont été réalisés par les agents sur le terrain, 6 kilomètres 700 de haies bocagères ont été implantées.

La mise en place d'un plan de gestion de végétation, validé par l'ensemble des partenaires (association environnementaliste, service de l'état, associations de chasse, SMABB, etc), a été réalisée.

Au niveau de la sylviculture, le plan de gestion des peupliers arrivant à terme cette année, continue à être respecté et la diversification des plantations a été prise en compte.

Concernant l'aspect préservation et valorisation du patrimoine, le Syndicat des Marais prête tout particulièrement attention au fait que les enjeux des marais soient intégrés aux différents outils de planification tels que les P.L.U. Certaines parcelles appartenant au Syndicat des Marais sont désormais classées en Espace Boisé Classé, Eléments Paysager Naturel remarquable. La servitude du Syndicat de 6 m est annexée au P.L.U.

Différents travaux de restauration des rivières, tels que les travaux de VILLEFONTAINE, et des restaurations de berges avec des techniques végétales ont été mises en place par les agents.

Toutes ses actions ont fait l'objet de communications (articles de presse et journées techniques).

L'ambition du Syndicat des Marais étant de faire perdurer cette structure et d'envisager une fusion avec le Syndicat des marais de MORESTEL.

Le Président SIM : « L'important pour les années futures étant pour le Syndicat des Marais de conserver ses compétences initiales c'est-à-dire la gestion de sa propriété, ses canaux et berges de rivières, la protection des terrains agricoles dépendant en partie des interventions du Syndicat. Nous avons pu le vérifier cette année car si le SIM n'avait pas existé que serait-il arrivé ? Les compétences du Syndicat des marais me semblent donc vraiment importantes. Il est également très important que l'on puisse continuer à entretenir nos fossés, ce qui nous a permis de développer de nouvelles actions, notamment l'utilisation de nos francs bords pour l'accès à différentes personnes, pour les loisirs, la promenade, etc. Nous avons un véritable patrimoine et il s'avère important de pouvoir le conserver et le valoriser.

D'autre part, nous souhaiterions également pouvoir fusionner avec le Syndicat de MORESTEL puisque nous avons les mêmes activités et le même métier. Le Syndicat des marais avait pris une délibération dans ce sens, du fait que nous sommes contre l'absorption par le SMABB, puisque nous faisons deux métiers différents, nous travaillons en partenariat mais nous n'avons pas les mêmes compétences. La fusion avec le Syndicat de MORESTEL serait donc une très bonne chose.

Le Syndicat des marais est également ouvert à d'autres dossiers depuis quelque temps, notamment les grands ateliers de VILLEFONTAINE, dans le cadre de notre plan d'interprétation.

Les marais seront certainement exposés par le biais de l'association « La compagnie de l'Isle d'Abeau et le temple de VAULX » dans le cadre des journées du patrimoine. »

La responsable du service technique est chargée de mener à bien ces partenariats et de les faire fructifier.

La responsable du service technique présente les différentes perspectives qui s'ouvrent au Syndicat. Concernant les travaux, la gestion durable doit être assurée, les campagnes de lutte contre les espèces invasives menées.

Des travaux de restauration, tels que sur les berges de la BOURBRE à VILLEFONTAINE, avec une ambition plus forte, doivent être portés.

Le Syndicat sera doté prochainement d'un site internet.

Il sera proposé suite aux élections la création d'un comité technique.

L'orientation du Syndicat des Marais à conforter, serait de mettre en avant le patrimoine, en le préservant au mieux vis-à-vis de certains aménagements et de le rendre accessible par le biais, par exemple des voies vertes, au travers d'actions ponctuelles telles que les journées du patrimoine.

La responsable du service technique précise que dans le cadre de cette exposition, le Syndicat des marais travaillera sur le livret afin de l'étoffer et de faire un rapprochement entre l'histoire des marais et la gestion des marais. Une demi-journée sera également prévue sur le terrain afin que le patrimoine et les travaux des agents soient mis en avant, et en parallèle les activités et le Syndicat des Marais seront présentés sur deux demi-journées.

Ce projet est élaboré en association avec Mr C., la compagnie de l'ISLE d'ABEAU, la compagnie du temple de VAULX et LO PARVI.

L'équipe du service technique sera consolidée, un entrepôt créé pour offrir de meilleures conditions de travail aux agents de terrain, la sécurité et l'hygiène renforcées.

Le plan de gestion simple des peupliers fera l'objet d'un bilan et des perspectives proposées.

Le Président du SIM remercie l'ensemble du comité syndical pour le travail réalisé et la participation de l'ensemble des délégués aux divers projets et au travail réalisé sur ce mandat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance close.

Délibéré en Séance, les jours, mois et sans susdits.

La séance est levée à 20h15.